

### **Le salaire des organistes guingampais.**

Les salaires des organistes guingampais au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont assez surprenants et paraissent indiquer un intérêt particulier manifesté par la ville pour la qualité de ses musiciens et de ses offices.

Les sieurs PELART, BELHOSTE et PLUSQUELLEC qui se succédèrent à la tribune de 1647 à 1725, percevaient au moins 250 livres par an. BELHOSTE en avouait 300, sans compter les cours d'orgue et de clavecin qui se montaient à environ 2 à 300 livres par an (ce qui suppose une pratique convenable).

Le casuel pouvait aller de 5 sous pour un baptême à 30 sous pour les célébrations solennelles des confréries. Les sommes perçues par les organistes guingampais sont ainsi incontestablement supérieures à la moyenne des rétributions de leurs confrères français.

[Norbert DUFOURCQ, *Le Livre de l'orgue Français*, Paris Picard, 1971-1982, III, pp. 257-259], et se situent au niveau de grands centres musicaux : de 1650 à 1675, l'organiste de la cathédrale de Troyes percevait de 150 à 200 livres, celui de Chartres, 280 livres, celui de Saint-Gervais à Paris, 200 à 400 livres.

Le phénomène est d'autant plus étonnant dans le diocèse de Tréguier qu'en 1690, alors qu'en Bourgogne les organistes d'Auxerre et de Dijon sont payés de 60 à 165 livres, le procès BELHOSTE nous apprend que l'organiste de la cathédrale de Tréguier touche 320 livres, celui de N-D du Mur à Morlaix 270 livres, celui de Saint-Jean du Baly à Lannion, 240 livres. (H. LE GOFF, *Les riches Heures de Guingamp*, ouvr. cit., p. 386).

Mais ce phénomène n'était pas en Bretagne propre au Trégor puisque, en 1671, l'organiste de La Martyre (près de Landerneau) recevait 225 livres de traitement annuel.